

IFSI de Chalon-sur-Saône

**DOSSIER D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION
AUX EPREUVES DE SELECTION 2021 DONNANT
ACCES A LA FORMATION INFIRMIERE**

**CANDIDATS DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

justifiant de minimum 3 ans d'activités ETP

(Titulaire ou non du Baccalauréat)

*Cf. l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018
relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

Adresse : 141 Avenue Boucicaut - CS60066
71103 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

Téléphone : 03.85.44.65.72

Fax : 03.85.44.67.06

Courriel : secretariat.ifsi@ch-chalon71.fr

Site internet : www.ifsi-duchalonnais.fr

MAJ : 11 janvier 2021

1 - Dates à retenir et consignes à respecter

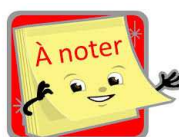
Dates	Evénements	Informations
Du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021	Téléchargement du dossier	Téléchargement sur le site www.ifsi-duchalonnais.fr
Du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021	Réception des dossiers d'inscription	<p>A envoyer dans une enveloppe cachetée par courrier en Recommandé avec Accusé de Réception. A l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">IFSI du Chalonnais 141 Avenue Boucicaut CS 60066 71103 Chalon Sur Saône Cedex</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>A déposer dans une enveloppe cachetée <u>dans la boîte à lettres extérieure</u>, à l'entrée du Lycée Nièpce.</p> <p style="text-align: center;"><u>AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS SUR PLACE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Un seul dossier dans l'I.F.S.I. de Chalon-sur-Saône</u></p>
Vendredi 19 février 2021	Clôture du dépôt des dossiers d'inscription.	Dernier délai minuit (cachet de La Poste faisant foi)
Mercredi 7 avril 2021 à 14h00	Publication des résultats	<p>Sur le site www.ifsi-duchalonnais.fr</p> <p>[AUCUN résultat ou renseignement ne sera donné par téléphone]</p> <p>Envoi du courrier le jour même.</p>

2 – Accès à la formation

- Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- **Le candidat ne doit déposer qu'UN SEUL dossier dans l'I.F.S.I. de son choix**, car les épreuves sont communes à tous les IFSI de Bourgogne Franche-Comté.
- Avoir 17 ans au moins au 31/12/2021 - Aucune dispense d'âge n'est accordée - Aucune limite d'âge.

3 – Sélection

Uniquement sur dossier.



- En cas d'annulation du candidat, quel que soit le motif, le chèque d'inscription à la sélection ne sera pas restitué.
- Tout dossier insuffisamment affranchi sera refusé.
- Pour les candidats titulaires du baccalauréat, ou de l'équivalence de ce diplôme, admis suite à la sélection, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

4 – Constitution du dossier d'inscription à la sélection

(le dossier doit être envoyé à l'IFSI, avant le 19 février 2021 minuit, cachet de La Poste faisant foi)

1	Fiche d'inscription du candidat (imprimé A) complétée, datée et signée (avec photo)
2	Photocopie lisible, recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
3	Tableau récapitulatif de l'expérience professionnelle (imprimé B) complété, indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés, la quotité de travail...)
4	Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) justifiant au minimum de 3 ans d'activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves de sélection . Sur chaque document fourni, devront être mentionné(s) : la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au...) ainsi que la durée hebdomadaire (ex. 35 h/semaine, 50 % ...). Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il peut être accompagné du contrat de travail correspondant. Les contrats de travail seuls ne seront pas acceptés comme justificatifs.
5	Photocopie(s) de vos attestations de formation(s) continue(s)
6	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres détenus
7	Curriculum vitae
8	Lettre de motivation
9	Un chèque bancaire d'un montant de 100€ correspondant aux droits d'inscription au concours, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC
10	2 enveloppes autocollantes blanches - format 11x22 - libellées à vos nom et adresse et timbrées au tarif en vigueur pour 20 g. [Sans enveloppes, aucune confirmation d'inscription à la sélection ne sera envoyée] Aucune information de réception de dossier ne sera donnée par téléphone.
11	Attestation CNIL (imprimé C), si vous refusez la diffusion d'informations sur notre site internet.
12	Formulaire de demande de dispense d'Unité(s) d'Enseignement en formation infirmière (imprimé D), avec toutes les pièces jointes demandées.
13	Si situation de handicap : Attestation MDPH

FICHE INSCRIPTION 2021

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AYANT UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE 3 ANS MINIMUM
TOUT DOMAINE CONFONDU
TITULAIRES OU NON DU BACCALAUREAT

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM PATRONYMIQUE: NOM D'USAGE :

Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe : féminin masculin

ADRESSE :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : N° téléphone portable :

Adresse mail : @

Situation de handicap : oui non

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Activité professionnelle : oui non

Si oui laquelle :

Demandeur d'emploi : oui non

Si oui, n° d'identifiant :

Autre situation :

Baccalauréat : série : Année :

Autre(s) diplôme(s) obtenu(s) oui non


Si oui le(s)quel(s) :

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

A le

SIGNATURE du CANDIDAT

Imprimé C

	LETTRE D'INFORMATION	FORM 099
	PREALABLE A TOUTE DIFFUSION	V. 02 du 11/02/2019
	SUR INTERNET - Attestation CNIL -	Mise à jour : 13/12/2019

Madame, Monsieur,

Nous envisageons de diffuser prochainement sur le site internet : www.ifs-duchalonnois.fr des informations vous concernant dans le cadre des résultats aux épreuves de sélection en Institut de Formation en Soins Infirmiers 2021. Les informations sont les suivantes :

Numéro de candidat – nom - nom d’usage – prénoms - date de naissance

En référence à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés et compte-tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l’impossibilité, de contrôler l’utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, veuillez nous informer à l’aide du coupon-réponse ci-dessous.

ATTENTION !

En l’absence de réponse de votre part, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur internet cesse.

Nous vous rappelons que vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous à l’IFSI-IFAS de Chalon-sur-Saône.




Je soussigné(e)

- REFUSE** la diffusion de mes données (**numéro de candidat – nom - nom d’usage – prénoms - date de naissance**) sur le site internet de l’IFSI-IFAS de Chalon-sur-Saône, lors de la publication des résultats aux épreuves de sélection d’entrée en IFSI- session 2021.

Date :
Signature :

Imprimé D

	FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT AU REGARD :	FORM 225
	• DE LA FORMATION ANTERIEURE VALIDEE, • DES DIPLÔMES, • DU PARCOURS PROFESSIONNEL	V. 01 du 04/11/2019
		Mise à jour :

Références :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« **Article 7** - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

« **Article 8** – Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- la copie d'une pièce d'identité ;
- le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) ;
- le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e)) :

....., inscrit(e) à l'IFSI de Chalon-sur-Saône.

Titulaire du/des diplôme(s) suivant(s) :

.....
.....

Je demande la dispense de l'/des Unité(s) d'Enseignement suivante(s) (numéro d'UE + intitulé) :

.....
.....
.....
.....

Pour permettre l'examen de ma demande de dispense, je fournis les documents suivants :

- Le formulaire de demande de dispense (FORM 225) [recto/verso] ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La photocopie du/des diplôme(s) (l'original sera à présenter à la direction pour finaliser l'accord de dispense) ;
- Une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- Le/les certificat(s) du/des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé[e] dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le détail des formations suivies (excepté pour les titulaires du DEAS et/ou DEAP).

Fait à

Le __ / __ / 20 __

Signature du demandeur,



En cas de réussite à l'épreuve de sélection,
un dossier médical sera à fournir à l'inscription de juillet - août 2021.

CERTIFICATS MEDICAUX, VACCINATIONS ET RADIOLOGIE PULMONAIRE

Votre entrée à l'IFSI-IFAS du Chalonnais ne sera autorisée qu'à réception au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée :

- ✓ D'un **certificat médical** émanant d'un médecin agréé (liste disponible sur le site de l'ARS) attestant que « votre état de santé est compatible avec l'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant ».
- ✓ Du **compte-rendu de la radiologie pulmonaire** de moins d'un an (obligatoire).

A fournir **OBLIGATOIREMENT**, avant votre premier stage (pour pouvoir poursuivre la formation) :

- ✓ Une **attestation médicale de vaccinations** contre :
 - La diphtérie,
 - Le tétanos,
 - La poliomyélite,
- ✓ La **preuve d'immunisation contre l'HEPATITE B** : présenter les résultats biologiques attestant la présence d'Ac anti-Hbs au taux efficace.

Conformément à l'arrêté du 02/08/2013, pris en application de l'article L-311-4 du Code de la Santé Publique.

Concernant la vaccination contre l'hépatite B, **aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale** pour les élèves et étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

Vaccinations recommandées pour ces professionnels de santé :

- Rubéole (pour les femmes)
- Coqueluche
- Rougeole
- Varicelle
- BCG
- Grippe saisonnière